



Initiales

Maire

DG

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES SOURCES
MUNICIPALITÉ DE WOTTON**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal, tenue le 2^e jour du mois d'**octobre** de l'an **2017**, à **19 h 30**, à la salle du conseil municipal située au 396, rue Mgr L'Heureux, à Wotton, à laquelle sont présents :

Présences : Mme Katy St-Cyr, mairesse
Mme Anouk Wilsey, conseillère
Mme Mathilde Noël, conseillère
M. Michel McDuff, conseiller
Mme Karine Grenier, conseillère
Mme Nicole Gagnon, conseillère

Absence : M. Dominique Morin, conseiller

1 OUVERTURE DE LA SÉANCE

Katy St-Cyr, mairesse, avise les personnes présentes que cette séance est enregistrée pour des fins de rédaction du procès-verbal et afin que le conseil s'y réfère au besoin.

La mairesse constate le quorum à 19 h 30 et souhaite la bienvenue aux personnes présentes. Me Isabelle Dumont, directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim, est également présente et agira à titre de secrétaire d'assemblée.

1.1 Adoption de l'ordre du jour

Résolution 2017-10-229

*Sur proposition de Michel McDuff,
Il est unanimement résolu*

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que déposé par la directrice générale et secrétaire-trésorière en laissant le point 11 « Informations générales et correspondance diverse » ouvert. Ajout : Point 8.1 Projets des lanternes - École Hamelin Wotton.

**MUNICIPALITÉ DE WOTTON
ORDRE DU JOUR
SÉANCE ORDINAIRE DU LUNDI
2 octobre 2017**

1. Ouverture de la séance

- 1.1 Adoption de l'ordre du jour
- 1.2 Adoption du procès-verbal du 11 septembre 2017

2 Administration générale et financement

- 2.1 Adoption des comptes à payer du 16 août au 15 septembre 2017
- 2.2 Programmation de la TECQ – Mise à jour
- 2.3 Révocation de la résolution 2017-06-146
- 2.4 Modification de la résolution 2017-06-137
- 2.5 Demande d'appui des Chevaliers de Colomb
- 2.6 Souper bénéfique pour La Salle de l'Église de Wotton

3 Législation

- 3.1 Adoption du Règlement 188-17 sur les services de garde temporaire pour animaux domestiques
- 3.2 Adoption du Règlement 189-17 sur l'émission d'un permis de chenil
- 3.3 Adoption du Règlement 190-17 modifiant le Règlement 185-17 – Politique des conditions de travail des pompiers



Initiales

Maire

DG

- 4 Sécurité publique**
 - 4.1 Dépôt des rapports incendie de septembre 2017
 - 4.2 Octroi du contrat pour l'acquisition d'un véhicule « Unité d'urgence »
 - 4.3 Embauche et programme d'aide financière pour la formation des pompiers
 - 4.4 Semaine de prévention des incendies – 8 au 14 octobre 2017
 - 4.5 Modifications au poste de Directeur du Service de sécurité incendie
 - 4.6 Ouverture et affichage du poste de Directeur du Service de sécurité incendie
- 5 Transport – Voirie**
 - 5.1 Confirmation des travaux – Aide à l'amélioration du réseau routier municipal (PAARRM)
 - 5.2 Autorisation de procéder à un appel d'offres pour les matériaux granulaires pour l'année 2018
 - 5.3 Autorisation de procéder à un appel d'offres pour la fourniture de diesel et d'huile à fournaise
 - 5.4 Autorisation de procéder à un appel d'offres par pondération pour les services professionnels d'ingénierie pour les travaux de la TECQ de 2018
 - 5.5 Autorisation de procéder à un appel d'offres pour le déneigement des stationnements municipaux
 - 5.6 Résolution pour les honoraires du Groupe ADE Estrie à la suite des inspections télévisées requises pour les travaux de la TECQ et le nettoyage des conduites
- 6 Hygiène du milieu et Environnement**
 - 6.1 Autorisation pour la signature de l'entente pour l'exploitation du banc Drouin
- 7 Aménagement, urbanisme et développement**
 - 7.1 Dépôt de la liste des permis et certificats émis
- 8 Loisirs et culture**
 - 8.1 Projets des lanternes – École Hamelin de Wotton
- 9 Rapport des comités et événements à venir**
- 10 Période de questions (30 minutes maximum)**
- 11 Informations générales et correspondance diverse**
- 12 Levée de la séance**

Me Isabelle Dumont,
Directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim

1.2 Adoption du procès-verbal du 11 septembre 2017

Résolution 2017-10-230

Sur proposition d'Anouk Wilsey,
Il est unanimement résolu

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 septembre 2017 soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

2 ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET FINANCEMENT

2.1 Adoption des comptes à payer du 16 août au 15 septembre 2017

Résolution 2017-10-231

Sur proposition de Michel McDuff,
Il est unanimement résolu



Initiales

Maire

DG

QUE la secrétaire-trésorière adjointe soit et est autorisée à payer les comptes datés entre le 16 août au 15 septembre 2017, selon la liste remise aux membres du conseil au montant de **103 956,62**.

ADOPTÉE

2.2 Programme de la TECQ – Mise à jour

Résolution 2017-10-232

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit transmettre au ministère des Affaires Municipales et de l'Occupation du Territoire (MAMOT), avant le 15 octobre 2017, les travaux réalisés et/ou à réaliser dans le cadre de la TECQ 2014-2018 jusqu'au 31 mars 2018;

**Sur proposition de Karine Grenier,
Il est unanimement résolu**

QUE la municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux qui sera acheminée comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de dépenses des travaux admissibles jusqu'au 31 mars prochain.

QUE le conseil mandate et autorise la directrice générale, Me Katherine Beaudoin, à acheminer la programmation de travaux de la TECQ 2014-2018 au MAMOT.

ADOPTÉE

2.3 Révocation de la résolution 2017-06-146

Résolution 2017-10-233

CONSIDÉRANT l'ensemble des travaux à être réalisés en 2018 relativement à la TECQ;

CONSIDÉRANT que la résolution 2017-06-146 est erronée quant au montant du contrat;

CONSIDÉRANT la nécessité d'aller en appel d'offres par pondération pour les services d'ingénierie;

**Sur proposition de Nicole Gagnon,
Il est unanimement résolu**

QUE le conseil révoque la résolution 2017-05-125, laquelle est maintenant révoquée et nulle de nullité absolue.

ADOPTÉE

2.4 Modification de la résolution 2017-06-137

Résolution 2017-10-234

CONSIDÉRANT la résolution 2017-06-137 relative au changement de date de la séance du mois de novembre 2017 à la suite des élections municipales du 5 novembre 2017 ;

**Sur proposition de Karine Grenier,
Il est unanimement résolu**

QUE le conseil modifie le texte de la résolution 2017-05-137 se lisant ainsi :

« *QUE le conseil reporte la séance régulière du 6 novembre 2017 au 20 novembre 2017.* »



Initiales

Maire

DG

et le remplace par le suivant :

« *QUE le conseil reporte la séance régulière du 13 novembre 2017 au 20 novembre 2017.* »

ADOPTÉE

2.5 Demande d'appui des Chevaliers de Colomb (26 novembre 2017)

Résolution 2017-10-235

CONSIDÉRANT la demande reçue des Chevaliers de Colomb de Wotton afin d'obtenir l'autorisation de la municipalité de solliciter les automobilistes au coin des rues Gosselin et St-Jean le 26 novembre 2017, entre 10 h et 14h, dans le cadre de la Guignolée;

***Sur proposition de Michel McDuff,
Il est majoritairement résolu***

QUE la municipalité autorise les Chevaliers de Colomb de Wotton à solliciter les automobilistes au coin des rues Gosselin et St-Jean le 26 novembre 2017, entre 10 h et 14h, dans le cadre de la Guignolée.

ADOPTÉE

2.6 Souper bénéficié pour La Salle de l'Église de Wotton

Résolution 2017-10-236

CONSIDÉRANT la demande reçue pour le souper bénéficié du 14 octobre 2017;

***Sur proposition de Michel McDuff,
Il est majoritairement résolu***

QUE la municipalité achète une table (8 personnes) au coût de 400\$.

ADOPTÉE

3 LÉGISLATION

3.1 Adoption du règlement 188-17 sur les services de garde temporaire pour animaux domestiques

Résolution 2017-10-237

***Sur proposition de Nicole Gagnon,
Il est unanimement résolu***

QUE les membres du conseil reconnaissent avoir reçu copie du projet final du règlement numéro 188-17 sur les services de garde temporaire pour animaux domestiques, au plus tard deux jours avant la séance et déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture.

QUE le conseil de la Municipalité de Wotton adopte la version définitive dudit règlement.

ADOPTÉ

3.2 Adoption du règlement 189-17 sur l'émission de permis de chenil

Résolution 2017-10-238



Initiales

Maire

DG

***Sur proposition de Karine Grenier,
Il est unanimement résolu***

QUE les membres du conseil reconnaissent avoir reçu copie du projet final du règlement numéro 189-17 sur l'émission des permis de chenil au plus tard deux jours avant la séance et déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture.

QUE le conseil de la Municipalité de Wotton adopte la version définitive dudit règlement.

ADOPTÉ

3.3 Adoption du règlement 190-17 modifiant le Règlement 185-17 – Politique des conditions de travail des pompiers

Résolution 2017-10-239

***Sur proposition de Karine Grenier,
Il est unanimement résolu***

QUE les membres du conseil reconnaissent avoir reçu copie du projet final du règlement numéro 190-17 modifiant le règlement 185-17 – Politique des conditions de travail des pompiers, au plus tard deux jours avant la séance et déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture.

QUE le conseil de la Municipalité de Wotton adopte la version définitive dudit règlement.

ADOPTÉ

4 SÉCURITÉ PUBLIQUE

4.1 Dépôt des rapports – incendie

La directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim dépose les rapports incendie reçus pour le mois de septembre 2017 et M. Michel McDuff en fait la lecture.

4.2 Octroi du contrat pour l'acquisition du véhicule « Unité d'urgence »

Résolution 2017-10-240

***Sur proposition de Nicole Gagnon,
Il est unanimement résolu***

QUE le conseil, à la suite de l'ouverture des soumissions, approuve la soumission de la compagnie MAXIMETAL et lui octroi le contrat pour la fabrication d'un véhicule « unité d'urgence » pour la somme de 149 800\$ plus taxes, soit un total de 172 232,55\$ taxes incluses.

ADOPTÉE

4.3 Embauche et programme d'aide financière pour la formation des pompiers

Résolution 2017-10-241

CONSIDÉRANT que le *Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal* prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;



Initiales

Maire

DG

CONSIDÉRANT que ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

CONSIDÉRANT qu'en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel;

CONSIDÉRANT que ce programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

CONSIDÉRANT que ce programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés de base requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Wotton désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Wotton prévoit la formation de dix (10) pompiers pour le programme Pompier I au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

CONSIDÉRANT que la municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC des Sources en conformité avec l'article 6 du Programme.

***Sur proposition de Michel McDuff,
Il est unanimement résolu***

QUE le conseil autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à présenter une demande d'aide financière pour la formation de ces pompiers dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC des Sources.

QUE, suite aux entrevues du 21 septembre 2017, la municipalité embauche messieurs Lucas Fréchette-Roy, Mario Therrien et Vincent Tessier à titre de pompiers en formation.

QUE, suite aux entrevues du 21 septembre 2017, la municipalité embauche madame Marie-Sophie Royer et messieurs Francis Hamel et Jason Côté à titre de pompiers.

QUE l'embauche soit conditionnelle à la réussite des tests de qualification du Service de sécurité incendie de Wotton.

QUE les nouveaux employés soient soumis à une période de probation de trois (3) mois.

ADOPTÉE

4.4 Semaine de la prévention des incendies – 8 au 14 octobre 2017

Résolution 2017-10-242

CONSIDÉRANT QUE la semaine de prévention des incendies se déroule du 8 au 14 octobre 2017;

***Sur proposition de Nicole Gagnon,
Il est unanimement résolu***

QUE la municipalité autorise la directrice générale par intérim et les employés du service incendie à organiser des exercices d'évacuation, en lien avec l'évènement.

ADOPTÉE



Initiales

Maire

DG

4.5 Modification au poste du Directeur du Service de sécurité incendie et nouvelle description de tâches

Résolution 2017-10-243

CONSIDÉRANT le plan d'action adopté pour l'optimisation du Service de sécurité incendie de Wotton ;

CONSIDÉRANT la nécessité de revoir les tâches découlant du poste de Directeur du Service incendie ;

CONSIDÉRANT les demandes administratives des instances gouvernementales et des exigences découlant de la révision du schéma de couverture de risque incendie de la MRC de Sources ;

***Sur proposition de Karine Grenier,
Il est unanimement résolu***

QUE le conseil modifie le rôle du Directeur du service incendie de Wotton et lui attribue la description de tâches suivante:

DESCRIPTION SOMMAIRE DU POSTE :

Sous l'autorité de la Directrice générale et secrétaire-trésorière, le titulaire est responsable de :

- Planifier, organiser, diriger et contrôler l'ensemble des activités du service de sécurité incendie (SSI);
- Fixer les objectifs du SSI en conformité avec les orientations de la municipalité ;
- Instaurer les procédés administratifs nécessaires pour assurer le respect du schéma de couverture de risques ;
- Participer à l'élaboration et au suivi du budget du SSI ;
- Participer aux activités de protection civile ;
- Établir et rédiger les protocoles d'intervention ainsi que les directives d'opérations sécuritaires, les analyses de tâches critiques, etc;
- Mettre sur pied et assurer un suivi écrit des programmes d'inspection et de prévention des risques faibles ;
- Travailler en collaboration avec la ressource externe responsable de la prévention (risques élevés);
- Participer au processus d'embauche et assurer la formation et l'entraînement du personnel du SSI ;
- Compléter la documentation nécessaire aux suivis des formations et de l'entraînement de chaque membre du SSI ;
- Favoriser et maintenir de bonnes relations avec les autorités municipales, son personnel et les citoyens ;
- Créer et maintenir un climat de confiance entre les membres du SSI ;
- Motiver les membres du SSI ;
- Être présent aux pratiques, sauf si motif raisonnable ;
- Formuler toute recommandation susceptible d'améliorer l'efficacité du SSI ;
- Toutes autres tâches pertinentes à être déterminées par la municipalité.

De plus, le Directeur devra assister aux rencontres suivantes :

- Rencontres du Comité du SSI (quatre fois / année) ;
- Rencontres à la MRC relativement à la révision et au suivi du schéma de couverture de risques ;
- Congrès des chefs ;
- Colloque annuel sur la sécurité civile ;
- Rencontres de travail et de suivi avec la Direction générale ;
- Toute autre rencontre ou formation jugée nécessaire pour le Service et approuvée par le conseil.

EXIGENCES DU POSTE :

- Diplôme ONU ou une formation équivalente, des connaissances en administration et en gestion des ressources humaines ;
- Posséder 10 ans d'expérience comme pompier dont 3 ans à titre d'officier ;
- Détenir un permis de conduire valide, incluant la classe 4A;
- Faire preuve de leadership ;
- Assurer une grande disponibilité ;
- Maîtriser les outils informatiques courants, dont le logiciel *Première ligne*, un atout.



Initiales

Maire

DG

QUE le Directeur du service de sécurité incendie doit être disponible pour fournir une prestation de travail d'environ quinze (15) heures semaines, de jour, de soir, de fin de semaine, sur un horaire variable, selon les besoins et les horaires des rencontres.

QUE le lieu de résidence du directeur incendie doit être compatible avec les délais de réponses visant à assurer un service adéquat.

ADOPTÉE

4.6 Ouverture et affichage du poste de Directeur du Service de sécurité incendie

Résolution 2017-10-244

CONSIDÉRANT le plan d'action adopté pour l'optimisation du Service de sécurité incendie de Wotton ;

CONSIDÉRANT la nouvelle description de tâches du poste de directeur du Service de sécurité incendie ;

CONSIDÉRANT la décision du directeur incendie présentement en poste, monsieur Claude Vaillancourt, de ne pas accepter le poste de directeur du Service de sécurité incendie tel que modifié par le conseil,

**Sur proposition de Nicole Gagnon,
Il est unanimement résolu**

QUE le conseil autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim à procéder à l'ouverture du poste de directeur du Service de sécurité incendie et à l'affichage de ce poste sur les réseaux sociaux pertinents ainsi que dans les journaux locaux.

5 TRANSPORT – VOIRIE

5.1 Confirmation des travaux – Aide à l'amélioration du réseau routier municipal

Résolution 2017-10-245

CONSIDÉRANT la lettre du ministre des Transports confirmant une subvention maximale de 24 000 \$ suite à la recommandation de la députée Karine Vallières pour des travaux d'amélioration du réseau routier dans le rang 2, le rang 6, le rang 16 et le rang C et des chemins Courtemanche, Des Lacs et Perreault;

CONSIDÉRANT QUE les travaux s'élèvent à 99 884,22\$, taxes en sus;

**Sur proposition Michel McDuff,
Il est unanimement résolu**

QUE la municipalité approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur les chemins mentionnés ci-haut pour un montant total de 90 574,66\$, taxes en sus, et pour un montant subventionné de 24 000 \$, conformément aux exigences du ministère des Transports. La nature des travaux sont :

- Rang 2 : Rechargement, gravelage et fossés
- Rang 6 Est : Changement de ponceau
- Rang C : Rechargement, gravelage et changement de ponceau

QUE les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur ces routes



Initiales

Maire

DG

dont la gestion incombe à la municipalité et que le dossier de vérification a été constitué.

ADOPTÉE

5.2 Autorisation de procéder à un appel d'offres pour les matériaux granulaires pour l'année 2018

Résolution 2017-10-246

CONSIDÉRANT QU'il est opportun que la municipalité demande des soumissions pour la fourniture de matériaux granulaires pour l'année 2018;

***Sur proposition de Karine Grenier,
Il est unanimement résolu***

QUE la municipalité mandate et autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim à procéder à un appel d'offres sur invitation pour la fourniture de matériaux granulaires pour l'année 2017.

ADOPTÉE

5.3 Autorisation de procéder à un appel d'offres pour la fourniture de diésel et d'huile à fournaise

Résolution 2017-10-247

CONSIDÉRANT QU'il est opportun que la municipalité demande des soumissions pour la fourniture de diésel et d'huile à fournaise pour l'année 2018;

***Sur proposition de Mathilde Noël,
Il est unanimement résolu***

QUE la municipalité mandate et autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à procéder à un appel d'offres sur invitation pour la fourniture de diésel et d'huile à fournaise pour l'année 2018.

ADOPTÉE

5.4 Autorisation de procéder à un appel d'offres par pondération pour les services professionnels d'ingénierie pour les travaux de la TECQ

Résolution 2017-10-248

CONSIDÉRANT QUE la municipalité se doit de faire appel à une firme pour les travaux à être réalisés en 2018 pour la TECQ;

***Sur proposition d'Anouk Wilsey,
Il est unanimement résolu***

QUE la municipalité mandate et autorise la directrice générale à procéder à un appel d'offres par pondération pour les services d'ingénieries nécessaires aux travaux de la TECQ.

ADOPTÉE



Initiales

Maire

DG

5.5 Autorisation de procéder à un appel d'offres pour le déneigement des stationnements municipaux

Résolution 2017-10-249

CONSIDÉRANT QUE la municipalité se doit de faire appel à un sous-traitant pour le déneigement des stationnements municipaux ;

***Sur proposition de Karine Grenier,
Il est unanimement résolu***

QUE la municipalité mandate et autorise la directrice générale par intérim à procéder à un appel d'offres pour les services de déneigement des stationnements municipaux.

ADOPTÉE

5.6 Résolution pour les honoraires du Groupe ADE Estrie à la suite des inspections télévisées requises pour les travaux de la TECQ et le nettoyage des conduites

Résolution 2017-10-250

CONSIDÉRANT QUE la municipalité se doit de respecter la programmation des travaux pour la TECQ;

CONSIDÉRANT QUE les inspections télévisées requis ont été effectuées conformément à cette programmation ;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs conduites supplémentaires ont dues être nettoyées lors de ces inspections ;

CONSIDÉRANT l'offre de service du 4 mai 2017 ;

***Sur proposition de Nicole Gagnon,
Il est unanimement résolu***

QUE le conseil confirme le paiement, à la compagnie Le Groupe ADE Estrie, de la somme de 6 620,38\$ plus les taxes applicables, en supplément de la somme de 11 233,80\$ plus les taxes applicables, prévu à l'offre de service du 4 mai 2017, pour le nettoyage nécessaire des conduites.

ADOPTÉE

6 HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT

6.1 Autorisation pour la signature de l'entente pour l'exploitation du Banc Drouin

Résolution 2017-10-251

CONSIDÉRANT QU'en date de ce jour la Commission de protection du territoire agricole du Québec n'a pas émis sa décision finale quant à l'exploitation du banc Drouin ;

***Sur proposition de Nicole Gagnon,
Il est unanimement résolu***

QUE ce point soit reporté à une séance ultérieure.



Initiales

Maire

DG

7 AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

7.1 Dépôt de la liste des permis et certificats émis

Une liste des permis et certificats émis est déposée représentant sept (7) permis pour une valeur totale des travaux de 104 000\$.

8 LOISIRS ET CULTURE

8.1 Projet de lanternes – École Hamelin de Wotton

Résolution 2017-10-252

CONSIDÉRANT la demande de l'organisme RAVIR pour la fabrication de lanternes par les élèves de l'école primaire Hamelin de Wotton ;

***Sur proposition de Mathilde Noël,
Il est unanimement résolu***

QUE le conseil accepte de participer au projet des lanternes, en collaboration avec l'école primaire Hamelin, pour somme totale de 225\$.

ADOPTÉE

9 RAPPORT DES COMITÉS ET ÉVÉNEMENTS

Les élus font rapport de leurs comités respectifs et événements qui se sont déroulés pendant le mois.

10 PÉRIODE DE QUESTIONS

La mairesse invite les personnes présentes à poser des questions. Cette période de question est d'une durée maximale de trente (30) minutes.

11 INFORMATIONS GÉNÉRALES ET CORRESPONDANCE DIVERSE

Les membres du conseil prennent connaissance des informations générales et des correspondances diverses.

12 LEVÉE DE LA SÉANCE

Résolution 2017-10-253

***Sur proposition de Mathilde Noël,
Il est unanimement résolu***

QUE la séance soit levée à 20h45.

ADOPTÉE

**Katy St-Cyr,
Mairesse**

**Me Isabelle Dumont,
Directrice générale et secrétaire-trésorière
par intérim**